



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

Luxembourg, le 15 juillet 2022



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Circulaire n°4160

Circulaire

aux administrations communales,
aux syndicats de communes organisant l'enseignement musical

Objet : Subsidés du ministère de l'Intérieur et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse dans l'intérêt de l'enseignement musical - année scolaire 2021/2022

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Par la présente, nous tenons à vous informer qu'un montant de 39.512.000 euros sera alloué aux communes et syndicats de communes à titre de participation de l'État dans le financement de l'enseignement musical communal pour l'année scolaire 2021/2022.

Afin de permettre à nos services de procéder à la détermination et à la liquidation des montants revenant aux communes et syndicats de communes afférents, nous vous saurions gré de bien vouloir retourner les quatre annexes suivantes dûment complétées:

1. les annexes A1 et A2
2. l'annexe B
3. l'annexe C

pour le **1^{er} octobre 2022 au plus tard.**

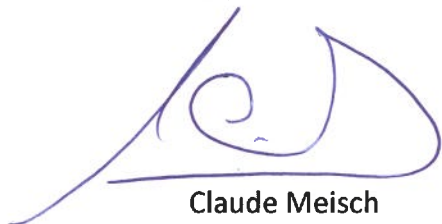
Les annexes A2, B et C sont à remplir, à imprimer et à rendre certifiées exactes par le collège des bourgmestre et échevins de la commune respectivement par le bureau du syndicat de communes. Ensuite, ces annexes certifiées exactes sont à scanner et à envoyer ensemble avec l'annexe A1 à l'adresse mail finances@mi.etat.lu.

Les communes ou syndicats de communes n'ayant pas organisé de cours d'enseignement musical dans le cadre de la loi précitée sont également invités à retourner les annexes.

Pour tout renseignement supplémentaire, Madame Claudine Gonzalez du ministère de l'Intérieur (tél. 247-84643 ; e-mail : Claudine.Gonzalez@mi.etat.lu) et Monsieur Gilles Lacour, commissaire à l'enseignement musical auprès du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (tél. 247-65923 ; e-mail : Gilles.Lacour@men.lu) se tiennent à votre disposition.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

**Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse**



Claude Meisch

La Ministre de l'Intérieur



Taina Bofferding

Annexes :

- Fichier excel contenant les annexes A1, A2, B et C
- Vademecum